

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 07/2020

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Fin des travaux du nouveau collège Sur les Craux et UAPE

Parking souterrain :

La Municipalité a réalisé un parking souterrain de 29 places au total sous le nouveau collège sur le site scolaire «Sur les Craux ».

L'accès est libre dès maintenant. Il se fait par le chemin des Oches avec l'entrée à droite de la grande salle du Battoir.

La durée du parcage est limitée à 4 heures maximum durant la journée de 06h00 à 20h00 (usage du disque bleu), libre la nuit, excepté les vendredis, samedis ou dimanches. En effet, par une signalisation adéquate, l'accès prioritaire sera réservé principalement aux utilisateurs des locaux communaux de la grande salle et de la salle polyvalente.

Nous veillerons à l'application de cette règle par des contrôles ponctuels.

Préau de l'école (entre les deux bâtiments) :

Le parcage des voitures et camions est interdit, sauf demande particulière et autorisation écrite délivrée par la Municipalité apposée derrière le pare-brise du véhicule.

La pose d'obstacle physique limitera l'accès aux seuls livreurs des salles à louer.

Un passage sera possible pour les piétons et cyclistes.

Places de parc extérieures et autres aménagements :

a) Chemin des Oches :

- 12 places de parc ont été aménagées au bas du talus, à droite de l'entrée du parking souterrain, louées la journée de 06h00 à 19h00 au personnel enseignant de l'ASIRE muni d'un macaron, libres en dehors des heures précitées.
- 8 places de parc ont été aménagées au sud de la grande salle, au titre de « dépose-minute », libres en dehors de cette fonctionnalité.

b) Chemin des Craux :

- L'arrêt des bus scolaires est maintenu sur cette route placée en « sens unique » depuis la route de Penthéraz.
- 5 places de parc ont été aménagées devant l'UAPE, louées la journée de 06h00 à 19h00 au personnel de cette institution muni d'un macaron, libres en dehors des heures précitées.

c) Place de jeux :

Libre d'accès dès maintenant, sous la surveillance et responsabilité des parents.

d) Terrains de sports (basket et terrain engazonné) :

Pas de vélos et autres engins assimilés tels que : patins à roulettes, rollers, planches à roulettes, trottinettes, monocycles et vélos d'enfants sur le terrain de basket.

Le football est autorisé sur la nouvelle partie herbeuse ou terrain de foot actuel, soit en bordure du chemin des Oches. Cependant, il y aura lieu de respecter la tranquillité des lieux conformément à l'article 18 du règlement communal de police, soit de 22h00 à 07h00.

e) Salle polyvalente :

Dite salle sera mise à disposition du public ou autre usager dès mi-novembre prochain contre paiement d'un prix de location à paraître prochainement sur le site de la Commune.

Accès par ascenseur depuis le parking souterrain pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ou par les deux portes d'entrée au niveau du rez.

Elle comprendra 120 places avec tables, chaises, vaisselle, lave-vaisselle, micro-ondes, grand écran, sonorisation, beamer, etc. - voir site pour plus de détails.

f) Concept circulation :

Marquage et signalisation sont en cours de finalisation.

La Municipalité